

Dossier d'adhésion ou de réinscription saison 2024-2025

Pour adhérer à la section, il faut :

1 - PRENDRE CONNAISSANCE de la Charte et du Règlement intérieur du club (consultables sur le site)

- **Attention ! En adhérant au club, tout droit à l'image (entraînements et compétitions) est cédé.**

2 - FOURNIR :

- Le dossier d'adhésion complet : Bulletin d'inscription et Fiche d'autorisations.

3 - S'ACQUITTER DE LA COTISATION ANNUELLE :

Catégories	Cotisations		<ul style="list-style-type: none"> • Tarif de cotisation dégressif si plusieurs membres de la même famille dans le club : -2^{ème} membre : - 10 € -3^{ème} membre et suivants, ... - 15 €
	1 ^{ère} licence au club	Au club précédemment	
Baby athlé, Eveil athlétique, Poussins,	170 € (Maillot inclus)	140 €	
Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters	190 € (Maillot inclus)	140 €	
Licence loisirs (Marche Nordique,...)	85 €	80 €	
Dirigeants et entraîneurs non compétiteurs	85 €		
Dirigeants et entraîneurs compétiteurs et athlètes classés : N4, N3, N2, N1 et mieux durant la saison écoulée	95 €		<p>Attention !</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces tarifs tiennent compte de la distinction entre les intra et extra-muros de la ville de Mantes la Jolie

Possibilité de régler la totalité ou une partie de la cotisation avec les : Chèques-vacances, Coupons-sports, Pass + (80 € ou 100 € pour les 11/18 ans), Pass'Sport (50 € selon les ressources pour les 6/17 ans), Labaz (100 € pour les lycéens) et de se faire rembourser en partie ou en totalité la cotisation pour les bénéficiaires des « Bons loisirs » délivrés par la C.A.F.. **Toutes ces aides étant cumulables !**

- Le montant de la cotisation ouvre droit à la licence F.F.A. et à son assurance mutuelle (qui vient en complément de vos assurances personnelles), et permet de bénéficier de l'encadrement, des déplacements ainsi que d'un carnet de la tombola annuelle de l'A.S. Mantaise.
- **Le port du maillot de club est obligatoire** pour les compétitions.

ATTENTION !

- **Le nombre d'adhésions par catégorie étant limité, seuls les dossiers complets** (bulletin d'inscription, fiche d'autorisations et cotisation, ...) **par ordre de réception seront retenus.**
- **Tout dossier incomplet sera refusé.**

4 - PROCEDER SUR LE SITE DE LA F.F.A. : (<https://www.athle.fr/acteur/>)

- A sa demande de licence dans son espace personnel avec ses identifiants : **avant** le dépôt du dossier d'adhésion (**si renouvellement de licence**), **après** le dépôt du dossier d'adhésion (**si nouvelle licence**).

JOURS ET HEURES DES ENTRAÎNEMENTS (Stade Jean Paul David de MANTES LA JOLIE)

❖ **Ecole d'Athlétisme (sauf vacances scolaires)**

- Baby athlé (2019-2020) ▶ mercredi (14h00 - 15h00) et samedi (10h00 - 11h00)
- Eveil athlétique (2016-2018) ▶ mercredi (14h00 - 15h10) et samedi (10h00 - 11h10)
- Poussins (2014-2015) ▶ mercredi (14h00 - 15h15) et samedi (10h00 - 11h15)

❖ **Benjamins** (2012-2013) ▶ mardi, vendredi (18h30 - 20h15)

❖ **Minimes** (2010-2011) ▶ mardi, vendredi (18h30 - 20h30) et samedi (14h30 - 16h30)

❖ **Toutes les autres catégories** ▶ lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi (18h30 - 20h30)
samedi (14h30 - 16h30) et dimanche (10h00 - 11h30)